

Agenda 21 local à Saint-Félicien Démarche adoptée par le comité de parrainage

Étape 1

Création des outils de cueillette et d'analyse de projets.

Étape 2

Arrimage entre le plan d'aménagement et l'État des lieux.

Étape 3

Préparation des séances de consultation publique en comité de parrainage et diffusion de l'information.

Étape 4

Tenue des séances de consultation et distribution des formulaires de présentation de projets.

Étape 5

Révision des résultats de la consultation et bonification en comité de parrainage.

Étape 6

Formuler des orientations à moyen terme à partir des résultats des étapes 4- 5.

Étape 7

Analyse des projets avec la grille et sélection.

Étape 8

Consultation publique sur ce plan d'action.

Étape 9

Proposition au Conseil municipal.

Étape 10

Réalisation et suivi.